



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT- AVOLD SYNERGIE (CASAS)

La CASAS paie un lourd tribut avec la fermeture des Houillères du Bassin de Lorraine en 2004, de la Cokerie de Carling en 2009 et l'arrêt de plusieurs groupes charbon à la Centrale Emile HUCHET en 2013/2014 et le dernier de 600 MW programmé en 2021/2022 avec pour conséquence la perte de milliers d'emplois.

La crise de 2008 à 2016 a accentué la situation déjà très critique de la Moselle-Est.

Néanmoins plusieurs projets que l'on pourrait appeler « **PROJETS d'AVENIR POST-CHARBON** » sont en réflexion depuis 2 ans et commencent à porter leurs fruits en particulier autour de la Chimie Verte (Traitement de déchets, recyclage de produits,...) et de l'énergie (Eolien, photovoltaïque, gaz de couche, gaz naturel,...).

André WOJCIECHOWSKI
Président de la CASAS

CAHIER D'ACTEUR

Présentation de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie

Issue de la fusion entre les communes du Pays Naborien et du Centre Mosellan, la CASAS a été créée par un arrêté préfectoral en date du 1er Juillet 2017.

Située au cœur de la Moselle-Est, la CASAS est composée de 41 communes pour une population totale de 55 370 habitants.

Ses différentes missions :

1. Compétences obligatoires :

Aménagement de l'espace ; Actions de développement économique et promotion du tourisme ; GEMAPI ; Aire d'accueil des gens du voyage ; Collecte et traitements des OM ; Politique de l'habitat et politique de la ville.

2. Compétences Optionnelles :

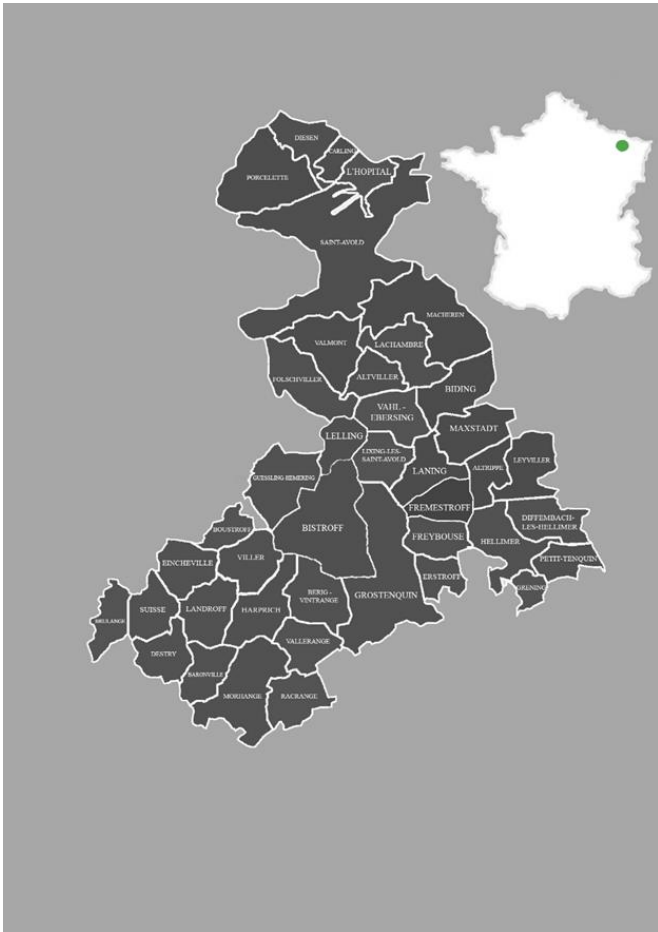
Protection et mise en valeur de l'environnement ; Création et gestion des maisons de services au public ; Gestion du complexe nautique communautaire à St-Avold.

3. Compétences Facultatives :

Assainissement (uniquement sur le Centre Mosellan) ; Tourisme ; Politique sportive et culturelle de la CASAS ; Soutien scolaire ; Soutien aux actions de protection animale ; Haut-débit.

4. Coordonnées :

Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie
10-12 Rue du Général de Gaulle 57500 SAINT-AVOLD
Téléphone : 03 87 92 84 76
www.agglo-saint-avold.fr



INDEPENDANCE ENERGETIQUE DE LA FRANCE ET ENERGIE DE POINTE

Au quatrième trimestre 2017, le Gouvernement Français a décidé de repousser à **2035** l'objectif de réduction de la production nucléaire à 50% avec la fermeture de 17 à 20 réacteurs. En parallèle d'ici 2019/2020 toutes les centrales à fuel seront mises hors service et pour 2022 ce sera l'ensemble des centrales à charbon dont l'activité sera arrêtée.

En **2022**, la France ne comptera plus

que **8,2 GW** en centrales à gaz pour assurer l'énergie de pointe du pays contre **19,6 GW** en 2012 composés par l'ensemble des centrales thermiques. Les scénarii présentés par RTE en octobre 2017 et retenus par le gouvernement français sont AMPERE et VOLT qui conservent le niveau de 2018 pour les centrales à gaz soit **8,2 GW** et une **multiplication par 2,5 des interconnexions** entre la France et les pays limitrophes européens (Allemagne, Angleterre, Espagne, Italie...) en passant de **11,4 GW en 2018 à 27 GW en 2035**.

Cela suppose que ces pays soient en capacité d'exporter une telle quantité d'énergie. **Ces importations d'énergie de pointe se font essentiellement à partir des centrales à charbon, fuel et gaz de ces pays.**

Cette augmentation de capacité d'importation d'ici 2035 représente **l'équivalent de la construction de 9 centrales nucléaires EPR de 1650 MW du type Flamanville.**

De plus la construction de ces interconnexions se heurtera à des problèmes environnementaux pour le franchissement des Alpes et des Pyrénées entre autres.

La France dépendra en 2035 à 75% des

pays de l'Europe pour assurer les pointes d'énergie avec toutes les conséquences que cela peut comporter sur sa sécurité d'approvisionnement.

Le rapport de synthèse RTE de 2017 indique que l'élément dimensionnel pour le système électrique français demeure une vague de froid comme celle connue en Février 2012. Les facteurs de risque par période de froid et les épisodes de vent peuvent se corrélés .

En arrêtant totalement son parc thermique à flamme d'ici 2022 et en ne remplaçant pas une partie de ce parc par **des cycles combinés gaz à haut rendement et 2,5 fois moins émetteur de CO2 que le charbon**, la France perd en partie son indépendance énergétique.

A une échéance de 3/4 ans, alors que les interconnexions ne seront pas construites, la France devra délester des régions lors d'épisodes de demande d'énergie de pointe comme en Février 2012 et Février 2017 (Il manquera 7 à 10 GW de puissance installée).

Conclusion : Pour diversifier sa production d'énergie, assurer les pointes d'énergie et maintenir une sécurité d'alimentation du réseau français acceptable, la France devrait se rapprocher du **scénario HERTZ de RTE qui prévoit l'installation de 10 GW supplémentaires en**

cycles combinés gaz et turbines à combustion d'ici 2035.

Il nous semble indispensable d'inscrire dans la PPE dans un premier temps au moins 5 GW de capacités installées en CCGaz de 600 MW avec une possibilité à terme de convertir ces turbines au BIOGAZ en lieu et place du gaz naturel, ce qui permettrait un mixte énergétique plus approprié pour les 25 années à venir.

La PPE doit être une programmation réaliste en énergie de pointe.

NOTA IMPORTANT pour notre région de Moselle-Est:

Depuis 6 ans, la Lorraine est la région de France la plus impactée par l'arrêt des centrales à charbon avec 37% du parc national et la Centrale E .HUCHET à Saint-Avold en représente 17% à elle seule avec l'arrêt de 2 groupes de 342 et 125 MW en 2013/2014 et celui programmé de son groupe de 600 MW charbon d'ici 2021/2022.

Ce site de Saint-Avold est le plus approprié en France pour accueillir de nouvelles installations gaz du type cycles combinés de 600 MW. (La tuyauterie gaz alimentant les 2 CCGaz de 430 MW chacun existant a été conçue pour 860 MW supplémentaires et les lignes électriques 220 kV et 400 kV de RTE à Saint-Avold permettent l'évacuation de cette énergie).